Le Cabinet David-Descubes, spécialiste de la transmission de fonds de commerce et d’entreprises

lundi 10 janvier 2022, par lpe

L’agence immobilière spécialisée rayonne aujourd’hui sur 9 départements du Poitou-Charentes et des Pays de Loire. Son expertise, sa rigueur et sa discrétion sont relayées par d’anciens clients qui ont apprécié son accompagnement global.

Le cabinet de l’Avenue de la Libération à Poitiers, a été créé en 1979 par Patrick Descubes. Ses études d’avocat préalables à la création de l’agence immobilière ont conféré au cabinet son ADN : une orientation vers la cession des fonds de commerce et la transmission d’entreprises. Le parcours de **Benoît David**, devenu associé et gérant en 2005, s’inscrit dans cette même trajectoire.
Après des études en droit, il a travaillé dans les services juridiques de cabinets d’expertise comptable. Depuis le début de l’année, il dirige seul le cabinet, composé de 7 collaborateurs.

Un accompagnement de A à Z des deux parties

« *Nous sommes de plus en plus souvent sollicités en tant qu’intermédiaire car nous facilitons et sécurisons la transmission* » observe Benoît David. La preuve, depuis 3 ans, 100 % des dossiers engagés ont abouti car tous les points de cession ont été abordés et réglés avant la signature.
Outre les compétences techniques et méthodologiques apportées aux vendeurs : évaluation de la valeur du fonds de commerce ou de l’entreprise et/ou de la valeur vénale des locaux professionnels (en tant qu’expert immobilier), collecte des documents nécessaires à la présentation, diffusion des annonces tout en restant discret « *une discrétion qui a fait notre réputation* »… le cabinet conseille en amont pour rendre l’affaire plus attractive. « *Nous sommes en contact direct avec les acquéreurs et connaissons leurs attentes. Nous recommandons par exemple aux vendeurs de rendre l’établissement accessible aux personnes à mobilité réduite ; nous conseillons aux commerces ouverts 7 jours sur 7 de fermer leurs portes une journée par semaine afin d’attirer davantage les repreneurs.* »

Le cabinet assure également une **assistance complète aux acquéreurs**. « *Nous veillons à verrouiller leur projet professionnel, nous les accompagnons lors des visites et dans leurs démarches de reprise auprès des différents organismes pour obtenir des agréments, des financements. Nous rédigeons les actes.* » Car au-delà de la transmission, le cabinet est également courtier en prêts professionnels et rédacteur d’actes.
Benoît David recommande d’anticiper la transmission, « *il faut idéalement 5 ans pour préparer un départ en retraite.* »

Un expert sollicité par ses pairs

Benoît David est très impliqué dans les syndicats professionnels : administrateur de la chambre FNAIM Charentes Poitou et président de la commission nationale commerce de la FNAIM.
A ce titre, il vient d'être audité par la CCI de Paris pour faire des propositions afin de faciliter la transmission d'entreprises en France. Son rapporta été présenté aux élus pour alimenter la future loi de finances.
Administrateur à la chambre des experts immobiliers de France, il travaille à la mise en place d'un dispositif pour répertorier les ventes de fonds de commerce, d'entreprises et de locaux sur le territoire national.

Cabinet David Descubes
128 Av. de la Libération – 86000 Poitiers
Tel : 05 49 88 05 37. Email : commerce@agence-descubes.fr
www.david-decubes.fr

Publi-information à retrouver page 9 du Magazine le Petit économiste de l'hiver.